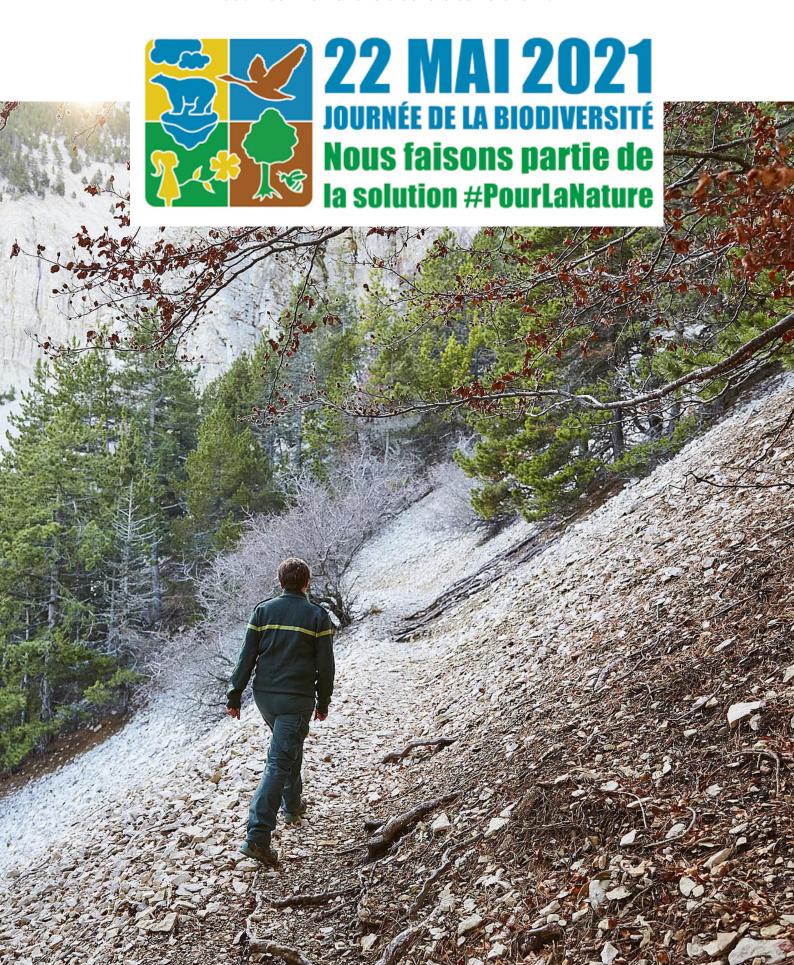




DOSSIER DE PRESSE

Journée internationale de la biodiversité 2021



SOMMAIRE

















Journée internationale de la Biodiversité, état des lieux en France

La Journée internationale de la biodiversité est une journée créée en 1993 par les Nations unies. Elle est célébrée le 22 mai depuis 2000, date de l'adoption du texte de la Convention sur la diversité biologique.

La France métropolitaine se situe au carrefour de quatre régions biogéographiques terrestres (alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne) et de deux régions marines (atlantique, méditerranéenne), position qui explique la riche diversité des habitats naturels et des espèces qu'elle abrite.

La France héberge 10% des espèces connues et, chaque jour, de nouvelles espèces sont découvertes. Ses nombreuses espèces endémiques, qui ne vivent nulle part ailleurs sur la planète, lui confèrent également une forte responsabilité.

La France figure parmi les dix pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées au niveau mondial, du fait des pressions exercées par les activités humaines et de ses territoires ultramarins répartis sur l'ensemble du globe.

La situation des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins français est préoccupante. Les populations d'insectes et d'oiseaux chutent. La biodiversité est confrontée à de nombreuses pressions : artificialisation des sols, fragmentation des milieux naturels, changement climatique, pollutions chimique et lumineuse, etc.

Le changement climatique, une menace pour la biodiversité

Le dernier rapport du GIEC (2018) fait apparaître le changement climatique comme le troisième facteur affectant la biodiversité avec un impact depuis le niveau des écosystèmes jusqu'à celui de la diversité génétique. Ce rapport souligne que de nombreux habitats naturels sont menacés par les effets du réchauffement climatique.

En effet, le changement climatique modifie l'aire de répartition des espèces (une augmentation de 1°C correspond en France à un décalage des zones climatiques d'environ 200 km vers le Nord). Ces modifications entraînent un déplacement des espèces vers les pôles ou vers des altitudes plus élevées, avec une vitesse de déplacement modulée par les capacités de migration propres à chaque espèce et des interactions avec les activités humaines. Ainsi certaines espèces très mobiles pourront se déplacer rapidement si des corridors écologiques sont maintenus, tandis que d'autres (peuplements arborés) seront plus lentes à suivre leur niche écologique.

La migration des espèces vers le Nord et les régions de plus haute altitude modifiera les peuplements et de nouvelles relations s'établiront, en particulier des relations de compétition entre des espèces généralistes qui auront migré et des espèces spécialistes de certains milieux. Parmi eux, figurent les milieux montagnards, qui, en France métropolitaine, concentrent de nombreux écosystèmes diversifiés. Ainsi, la fonte des glaciers, qui altère le régime d'écoulement des cours d'eau, peut engendrer de profonds changements sur les écosystèmes et mettre en péril les espèces spécifiques de ces habitats. Le changement climatique modifie également la physiologie des espèces. Les calendriers biologiques pourront évoluer avec des conséquences complexes sur les écosystèmes car des désynchronisations entre espèces interdépendantes pourront avoir lieu.

FORÊT MOSAIQUE

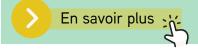
L'ONF prépare l'avenir des forêts publiques

Depuis 2018, plus de 300.000 hectares de forêts publiques en France subissent des dépérissements importants et un taux de mortalité inédit. En cause : l'accélération du changement climatique à l'origine d'épisodes répétés de sécheresse et de crises sanitaires. Une tendance à la hausse qui s'est poursuivie en 2020.

Aller vers une forêt mosaïque

Pour l'ONF, l'adaptation des forêts passe par l'introduction d'un nouveau concept de sylviculture fondé sur le principe de «forêt mosaïque». L'objectif : renforcer la diversification des essences, à l'instar des expérimentations menées dans les îlots d'avenir, mais aussi adapter les modalités du renouvellement dans l'espace forestier.

Le résultat sur le terrain ? Une forêt partagée entre futaie régulière, irrégulière, taillis sous futaie, régénération naturelle, zones de plantations îlots d'avenir. Il s'agit aussi de continuer à associer aux secteurs productifs, des zones en libre évolution (réserve biologique intégrale, îlots de sénescence...). « L'objectif est d'avoir une gestion qui sera aussi plus douce pour le paysage forestier »





Les mesures mises en œuvre pour protéger la biodiversité

Le déploiement d'un réseau d'aires protégées par voie contractuelle ou réglementaire, impliquant les décideurs et la société civile, est une des actions clés de préservation des milieux naturels et des espèces face aux enjeux d'érosion de la biodiversité.

30%
D'AIRES PROTÉGÉES
en France d'ici à 2022, dont
un tiers sous protection

40%
DE LA FORÊT
PUBLIQUE
située en zone
NATURA 2000

À l'échelle européenne, le réseau Natura 2000 constitue le plus vaste réseau de protection de la biodiversité au monde. Il est composé de sites naturels (Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation), terrestres ou marins, dont l'objectif est le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire tout en permettant la pérennisation des activités humaines existantes sur ces espaces. 1773 sites Natura 2000 sont dénombrés en décembre 2017, dont la partie terrestre couvre près de 13% du territoire métropolitain.

La Stratégie nationale aires protégées 2020-2030 a pour objectif de classer 30% du territoire national (métropole et Outre-Mer) en espaces protégés, dont 10% sous protection forte. A l'issue de la précédente stratégie de création d'aires protégées 2009-2019, environ 1,4% du territoire terrestre métropolitain était couvert par des statuts de protection forte (arrêté de protection de biotope ou de géotope, cœur de parc national, réserve naturelle, réserve biologique), tandis que déjà presque 7% de la superficie des forêts domaniales était déjà concernés.

Les 250 réserves biologiques créées et gérées par l'ONF dans les forêts relevant du régime forestier ont apporté une contribution majeure à la Stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP).

Après la SCAP, place à la SNAP (Stratégie nationale aires protégées) en 2021 Les réserves biologiques continueront d'occuper dans ce cadre une place de premier rang. Conformément aux engagements pris par le président de la République en 2019 lors d'un Conseil de défense écologique et repris par la SNAP, 230.000 hectares de forêts domaniales seront ainsi placés sous statut de protection forte, dont 50.000 en métropole et 180.000 en Outre-mer.



Dans le cadre de la loi LABBÉ (2014), de nombreux usages de produits phytopharmaceutiques relatifs à l'entretien des espaces verts, les voiries, les promenades et les forêts, ouverts ou accessibles au public, sont interdits à l'ensemble des services publics depuis le 1er janvier 2017.



En 2019, l'ONF a abandonné l'utilisation de tout produit phytopharmaceutique en forêt.





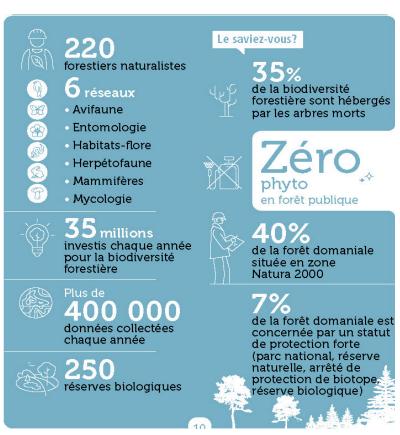
Connaître et préserver la biodiversité des forêts, un enjeu majeur pour les forestiers de l'ONF

A l'occasion de la Journée internationale de la biodiversité, les équipes de l'Office national des forêts (ONF) vous invite à découvrir les actions concrètes pour la protection de la biodiversité et ses réseaux naturalistes, acteurs de terrain engagés au service de la protection de l'environnement.



La biodiversité est essentielle aux forêts

La diversité biologique permet aux écosystèmes forestiers d'être résilients, de mieux résister au changement climatique et aux maladies. Elle est d'intérêt général pour les Hommes. Connaître et protéger la biodiversité est un engagement fondamental à l'ONF, au même titre que fournir du bois pour répondre aux besoins de la société et accueillir le public en forêt.



Le saviez-vous?

En 2020, Le ministère de la Transition écologique confie à l'ONF une mission d'intérêt général en faveur de la biodiversité, mobilisant 2,6M€ pour

- → contribuer à l'avancement des projets de création ou d'extension de réserves biologiques
- ightarrow réaliser des études pour améliorer la connaissance de ces milieux
- → animer les plans nationaux d'actions por-tés par l'ONF (Tortues marines, Iguane des Petites Antilles, ...)
- → contribuer à la mise en œuvre des PNA animés par d'autres acteurs (par exemple, le PNA en faveur du Balbuzard pêcheur)
- → valoriser le savoir-faire de l'ONF dans la gestion de la biodiversité des dunes littorales
- → contribuer à la stratégie nationale des aires protégées.

En forêt, la préservation de la biodiversité est avec l'augmentation de la mobilisation de bois l'un des piliers de la gestion forestière durable. Elle s'inscrit dans des politiques plus globales pour lesquelles la France a souscrit des engagements internationaux, comme le développement durable et la biodiversité.

Cette gestion particulière des forêts françaises permet de préserver ou valoriser de manière pérenne un bouquet de services écosystémiques rendus par la forêt tels que la régulation du cycle de l'eau, la régulation thermique, le stockage du carbone, la protection des sols, etc.

^{*} Retrouvez toutes nos infographies sur notre site internet onf.fr



Comment les forestiers prennent en compte la biodiversité au quotidien ?

A plusieurs niveaux. Par exemple, lorsqu'ils réalisent des martelages (la désignation des arbres à récolter, au marteau ou à la peinture), les forestiers de l'ONF portent une attention particulière aux arbres à cavités qui seront préservés, car ils sont des habitats pour de nombreuses espèces d'insectes, d'oiseaux ou de chauve-souris. Ils sont appelés arbres «bio». Parfois, vous pourrez voir sur ces arbres, s'ils ne sont pas dangereux, une petite plaquette «arbres conservés pour la biodiversité». Par ailleurs, Les forestiers sont vigilants sur les périodes de coupe afin de ne pas déranger certaines espèces qui ont besoin de quiétude. En présence de rapaces nicheurs, ils prescrivent une période d'interdiction d'exploitation pouvant s'étendre, par exemple, de février à juillet, selon les secteurs et les espèces. Tous les enjeux de biodiversité sont pris en compte dans l'aménagement forestier, le document de gestion durable qui planifie sur 20 ans les actions sylvicoles à mener dans une forêt.

La diversité biologique est vitale pour la santé des forêts ainsi que pour l'environnement. Voilà pourquoi préserver et développer la biodiversité est l'une des missions prioritaires de l'ONF. Cette ambition se traduit par une prise en compte systématique des enjeux environnementaux dans la gestion sylvicole et l'exploitation forestière, avec notamment :

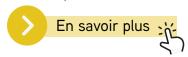




- → le marquage et la conservation d'arbres «bio»
- l'interruption des travaux forestiers durant les périodes de nidification d'oiseaux, comme pour le balbuzard pêcheur en forêt domaniale d'Orléans
- → la mise en place d'îlots de vieux bois
- → l'interdiction de produits phytosanitaires
- → la préservation des sols forestiers et des cours d'eau

Les PNA, plans nationaux d'actions

L'ONF est animateur de plusieurs plans nationaux d'actions (PNA) en faveur d'espèces protégées. Ces documents d'orientation, définis avec le ministère en charge de la biodiversité, visent à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration d'espèces végétales et animales menacées. En septembre 2020, l'ONF a organisé le colloque de restitution des PNA en faveur de trois amphibiens : le Sonneur à ventre jaune, le Pélobate brun et le Crapaud vert. L'occasion de dresser un bilan des actions menées et de rappeler notamment que 2/3 des actions prioritaires identifiées avaient été réalisées ou sur le point d'être finalisées.



En Métropole



d'arbres



73 espèces de mammifères



espèces

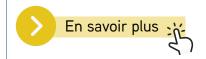
d'oiseaux



Le réseau FRENE. Des forêts publiques en libre évolution

Aucune coupe, aucune intervention humaine et laisser le cycle naturel de la forêt faire son œuvre : c'est le principe de la forêt en libre évolution. Grâce au réseau FRENE, ces forêts sont identifiées, cartographiées, disponibles en ligne et se développent actuellement en région Rhône-Alpes.

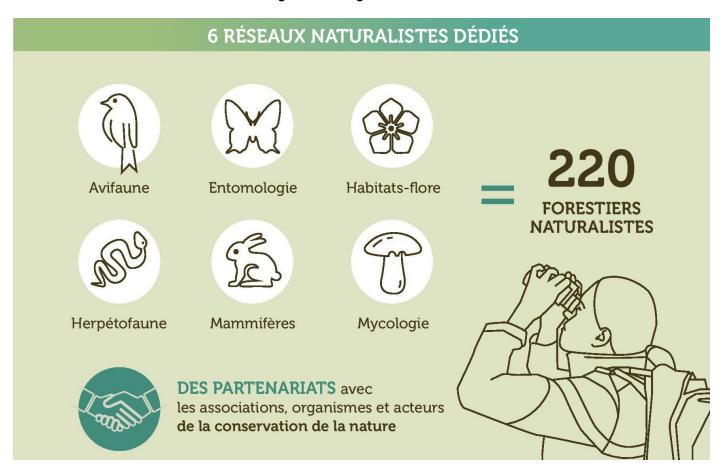
En instaurant des zones en libre évolution, les forestiers et les naturalistes créent des relais favorables à une faune et une flore variées, préservant ainsi la naturalité et la biodiversité liées aux vieux arbres et au bois mort. Depuis dix ans, les acteurs forestiers publics et privés et les associations de protection de l'environnement ont conclu un partenariat inédit en Auvergne-Rhône-Alpes visant à identifier, cartographier, rendre disponible en ligne et développer ces zones en forêt.





Un réseau de 220 forestiers naturalistes

Depuis 2004, ils constituent un réseau qui a pour objectif de renforcer la connaissance de la biodiversité dans les forêts publiques. Ils sont répartis en six spécialités pour couvrir l'ensemble de la biodiversité forestière : herpétofaune, avifaune, entomologie, habitats-flore, mammifères et mycologie. Ils s'intéressent aussi bien aux espèces en danger qu'aux espèces communes. Un réseau reconnu au-delà de l'ONF par les associations de protection de la nature et le Ministère en charge de l'écologie.



Un processus d'amélioration continue

Sur tout le territoire géré par l'ONF, ils réalisent des inventaires et des suivis spatio-temporels d'espèces ou d'habitats. L'objectif : mieux connaître et comprendre la richesse écologique des forêts et des milieux associés (milieux ouverts, dunes, garrigue, espaces montagnards non boisés...).

Pour une espèce rencontrée, ils vont noter son nom, sa localisation, le nombre d'individus, l'auteur de la découverte. Ces données sont enregistrées dans une base de données dédiée et alimentent le système d'information national sur la nature et les paysages. Les naturalistes de l'ONF contribuent parfois à des découvertes!

Le saviez-vous ?

Début 2020, les forestiers naturalistes du réseau mycologie de l'Office national des forêts (ONF) ont découvert une nouvelle espèce pour la science en Guyane, baptisée Hydnocristella delavalii. Cette découverte démontre tout le savoir-faire scientifique de ces experts au niveau international.





Régulièrement, ils émettent des recommandations pour la préservation de la biodiversité et contribuent aux orientations définies dans les documents de gestion durable des forêts publiques et dans les actions opérationnelles de gestion. Leur mission, qui relève d'une grande expertise et d'un haut niveau scientifique, est essentielle car elle nourrit au quotidien le travail des gestionnaires forestiers qui peuvent ainsi mieux prendre en compte la biodiversité dans leurs pratiques.

Ces travaux sont partagés avec des organismes de recherche et les différents partenaires associatifs de l'ONF (LPO, société mycologique de France, société herpétologique de France, France nature environnement etc.) ainsi qu'avec le ministère en charge de l'écologie, lequel finance autour de 1000 jours sur environ 6000 jours d'activités de nos réseaux pour la mise en œuvre d'inventaires dans les réserves biologiques et la mise en œuvre d'actions en faveur d'espèces protégées.



« Plus on connaît la biodiversité, mieux on la protège. Les réseaux naturalistes de l'ONF ont récolté près de 400.000 données sur tout le territoire. Leurs travaux sont précieux pour accompagner les gestionnaires forestiers dans leurs pratiques quotidiennes ».

Régine Touffait, secrétaire générale de la Direction forêts et risques naturels (DFRN) à l'ONF.

L'Open Data, pour mieux partager les données forestières

L'ONF s'est engagé dans une politique volontariste d'ouverture des données, avec pour objectif de favoriser auprès du plus grand nombre le partage des connaissances sur les forêts et la biodiversité. Les directives européennes Inspire et Aarhus ont donné vie au mouvement «Open Data» (données ouvertes).

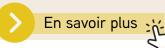
Ce mouvement vise à obtenir de tout type de structure, et notamment des collectivités publiques du monde entier, la mise à disposition de tous, de façon libre et gratuite, des données électroniques.

L'ONF s'inscrit pleinement dans les ambitions de la loi pour une République numérique, la loi «Biodiversité» de 2016 et le mouvement d'Open Data dans son ensemble.



« C'est grâce à l'ouverture des données publiques que l'on favorise le partage de la connaissance et l'amélioration des pratiques. Cela nous permet de mieux rendre compte de nos connaissances, de nos savoirs-faire et de mieux communiquer sur nos objectifs de gestion durable des forêts. »

Albert Maillet, directeur Forêts et Risques naturels de l'ONF.









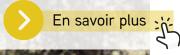
A l'écoute des oiseaux pour mieux gérer les forêts

62 naturalistes du réseau avifaune de l'Office interviennent à plusieurs moments clés de la gestion forestière.

Une des principales missions des naturalistes du réseau avifaune est de dresser un inventaire précis des espèces présentes sur un massif ou une parcelle forestière en amont d'un aménagement forestier (le document qui planifie les actions à mener sur 20 ans dans les forêts publiques qui relèvent du régime forestier). Cet inventaire permettra d'éclairer les équipes sur la gestion du site à adopter pour préserver au maximum les oiseaux.

Les spécialistes agissent également pour accompagner la création de réserves biologiques. Elles permettent de protéger des espèces et des habitats remarquables ou menacés et de suivre l'évolution des écosystèmes impactés, notamment par le réchauffement climatique. Pour orienter la décision de création d'une réserve, des inventaires sont alors réalisés au tout début, à «l'état zéro». Ils seront ensuite comparés à ceux fait dix ans plus tard.

Ces actions ont un objectif majeur : protéger l'habitat naturel des oiseaux pour préserver leur qualité de vie et la biodiversité des forêts publiques françaises.



Une étude fascinante révélée par l'ONF en forêt de Bercé

Alors qu'un récent rapport de l'ONU alerte les États sur la perte mondiale de biodiversité, l'Office national des forêts présente une étude scientifique réconfortante en forêt domaniale de Bercé. Au cœur de cette « Forêt d'exception® », un étroit vallon renferme une richesse biologique insoupçonnée. Une réflexion qui a réuni forestiers et naturalistes...





Les réserves biologiques, des espaces protégés d'exception

Spécifique aux forêts publiques, le statut de réserve biologique existe depuis les années 1950. Début 2021, le réseau national comptait 250 réserves, couvrant plus de 53 000 hectares dans les forêts de métropole et 86 000 dans les départements d'Outre-mer. Une cinquantaine de projets sont en cours d'instruction.

Ces réserves constituent tant des points forts pour la «stratégie nationale biodiversité» et le respect des engagements internationaux de la France, qu'un outil au service d'initiatives locales de protection de la nature.

Dans chaque forêt gérée par l'Office national des forêts (ONF), les forestiers concilient protection de la biodiversité, production de bois, accueil du public et prévention des risques naturels. C'est ce qu'ils appellent : **«la gestion multifonctionnelle»** des forêts publiques.

Quand les enjeux écologiques sont prépondérants, ils peuvent amener l'ONF à créer des espaces protégés plus spécialisés dans la conservation du patrimoine naturel : ce sont les réserves biologiques.

Ces réserves sont de deux types :

Les réserves biologiques dirigées (RBD).

Ces réserves concernent des milieux forestiers à la fois **remarquables** et **nécessitant une gestion conservatoire spécifique**. Dans les RBD, la **gestion est interventionniste** et ciblée sur des enjeux patrimoniaux forts : création ou entretien de milieux ouverts, travaux de gestion hydraulique (pour maintenir ou restaurer des zones humides), lutte contre des espèces exotiques envahissantes (EEE)...

Les plus souvent, les réserves biologiques dirigées protègent des milieux ouverts (landes, tourbières...) qui risqueraient de subir une fermeture et une régression du fait du développement naturel de la végétation. Ces réserves concernent une très grande diversité de milieux, depuis les espaces littoraux jusqu'aux pelouses alpines.

Les RBD sont reconnues comme espaces protégés de catégorie 4 par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Ces catégories vont de 1, RBI, à 6 pour des aires protégées consacrées à l'utilisation durable des ressources naturelles.

Les réserves biologiques intégrales (RBI).

Les RBI sont consacrées à la libre évolution des forêts. L'ONF a créé un réseau national de réserves biologiques intégrales représentatives de la diversité des milieux forestiers : depuis les plus communs, mais caractéristiques de grandes régions naturelles (hêtraies de plaine, chênaies vertes méditerranéennes, sapinières montagnardes...) jusqu'aux plus remarquables (forêts alluviales, érablaies sur éboulis...).

En métropole, la surface des RBI varie d'une cinquantaine à plus de 2 500 hectares. La plus grande se trouve en Guyane et dépasse 60 000 hectares. Ces réserves sont à la fois des **observatoires de la dynamique naturelle** sur le long terme (notamment dans le contexte de changement climatique) et des **conservatoires d'une biodiversité particulière** qui est plus rare dans les forêts exploitées (insectes et champignons liés au bois mort, etc.).

Outre les études scientifiques, les seuls actes de gestion possibles sont, la sécurisation de voies longeant ou traversant les réserves (sentiers pédestres balisés, chemins, routes) et l'élimination d'espèces végétales ou animales allochtones, la régulation des ongulés par la chasse en l'absence de prédateurs (pour préserver les équilibres naturels entre faune et flore).

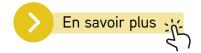
La réserve biologique intégrale du Gros Fouteau et des Hauteurs de la Solle bientôt inscrite à l'Unesco

Depuis 2007, le bien «Forêts primaires et anciennes de Hêtre des Carpates et d'autres régions d'Europe» est inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, qui reconnaît la valeur universelle et exceptionnelle de hêtraies réparties dans douze pays européens. Début 2020, la France a déposé un dossier de candidature pour neuf sites naturels, dont un situé en forêt de Fontainebleau, La réserve biologique intégrale (RBI) du Gros Fouteau et des Hauteurs de la Solle.

Ilot de biodiversité choyé par tous les scientifiques. Située à Fontainebleau, elle est l'une des plus vieilles réserves intégrales de France. Créée en 1953, elle est une héritière des réserves artistiques qui avaient été protégées dès 1861, sous Napoléon III, à la suite de la demande des

peintres de l'Ecole de Barbizon. Au cœur du massif, c'est un lieu de conservation unique évoluant librement depuis 150 ans.







En 2021, 2 réserves biologiques dirigées labellisées « liste verte de l'UICN »

En mars 2021, la Réserve biologique dirigée (RBD) du Littoral de Saint-Philippe et la RBD de la Forêt de Bois de Couleurs des Bas, à La Réunion, ont reçu le label «Liste verte des aires protégées» décerné par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).



La Réserve biologique dirigée (RBD) du Littoral de Saint-Philippe

Sur pas moins de 5 kilomètres du littoral touristique de la commune de Saint-Philippe, elle apporte une protection réglementaire et une gestion conservatoire renforcée, à un très riche ensemble de milieux naturels littoraux, ainsi qu'une valorisation particulière auprès du public.

La RBD de la Forêt de Bois de Couleurs des Bas

Cette réserve fait de même pour 7 sites relictuels de forêt humide endémique de basse altitude, type d'habitat ayant énormément régressé depuis l'implantation humaine à La Réunion au XVIIe siècle.



La Liste verte distingue des espaces protégés sur la base de l'évaluation de la qualité globale de leur gestion. Elle repose sur quatre piliers qui sont la gouvernance, l'existence d'un document de gestion, l'effectivité de la gestion et la qualité des résultats obtenus.

La labellisation « Liste verte » de ces deux réserves réunionnaises fait suite à celles de la réserve biologique intégrale (RBI) du Bois du Loc'h (Finistère) et des deux RBD du Hochfeld et du Champ du Feu (Bas-Rhin). Il y a ainsi 5 réserves biologiques parmi les 22 espaces protégés de tous types inscrits à la « Liste verte » en France, actuellement premier pays contributeur en nombre de sites.



100 %

CERTIFICATION PEFC*

> dans les forêts domaniales



138

ESPÈCES d'arbres forestiers en métropole.

Près de 2000 en outre-mer 30 %

DE LA FORÊT PUBLIQUE située en zone NATURA 2000**



250

RÉSERVES **BIOLOGIQUES*****

réparties sur 151 435 hectares



Des partenariats au service de la biodiversité

Du niveau national jusqu'aux niveaux régional et local, des instances consultatives permettent à des partenaires variés d'être associés à la gestion des espaces naturels forestiers : collectivités territoriales, associations de protection de la nature (FNE, LPO...), scientifiques (INRAE...), entreprises...

Agir pour la qualité de l'eau

Étangs, mares, tourbières, forêts alluviales, marais, sources... L'eau façonne les divers paysages forestiers. L'ONF veille au quotidien à la préservation de ces milieux qui présentent à la fois un intérêt hydrologique et une grande richesse écologique et patrimoniale.

Depuis 2013, l'ONF développe des accords-cadres de coopération avec les Agences de l'eau : Rhône-Méditerranée-Corse ; Seine-Normandie ; Loire-Bretagne ; Rhin-Meuse ; Adour-Garonne ; Martinique. Ils permettent de réaliser les objectifs nationaux fixés par la politique de l'eau et par la directive européenne cadre sur l'eau en matière de préservation et de restauration des milieux humides.

La forêt est un élément régulateur naturel de la ressource en eau. Les arbres puisent leurs nutriments en sels minéraux dans le sol et dans l'eau pour croître. Ils exercent ainsi un **effet de filtre naturel.** Leur rôle est donc majeur pour protéger les captages d'eau potable...



La forêt joue aussi un **rôle de tampon** en absorbant de forts volumes d'eau qu'elle restitue progressivement. Elle limite ainsi les phénomènes **de crues et les risques d'érosion**. L'action de l'ONF consiste à renforcer ce rôle positif de la forêt. Des travaux sont par exemple engagés pour permettre le passage de véhicules de chantiers forestiers sans endommager **les sols ni les cours d'eau**. Préservées, ces **zones humides** fragiles (marais, tourbières et habitats associés) peuvent accueillir une plus grande diversité d'espèces animales et végétales.

Suivre le trajet migratoire des cigognes noires

La cigogne noire est une espèce cousine de la blanche. Mais elle est rare et protégée. Elle fait l'objet d'un programme de d'étude et de protection au niveau national, programme auquel travaillent différents acteurs. Parmi eux, l'ONF (la cigogne noire niche essentiellement dans des forêts gérées par cet organisme public), la LPO (Ligue de protection des oiseaux) et le parc national de forêts (à cheval sur la Champagne et la Bourgogne).

Les forestiers ont un rôle majeur de suivi et de protection en collaboration avec les ornithologues partenaires car, alors que sa cousine la cigogne blanche peut construire son nid en ville, la cigogne noire est un oiseau qui niche en forêt, très sensible au dérangement.

La pose de balises Argos® permet de connaître les habitudes des oiseaux : rayon de déplacement pour aller pêcher en période de reproduction, les zones de pêche, leurs trajets migratoires. Grâce à ces balises, la migration de ces quatre oiseaux de retour des rives du Sénégal peut être suivie étape après étape. C'est ainsi que l'on a pu se réjouir de leur retour en forêt de Haute-Marne pour une nouvelle saison de reproduction !





Être acteur de la biodiversité avec l'ONF



Depuis 30 ans, l'ONF est engagé dans une démarche de partenariat (mécénat ou parrainage) avec les entreprises, au service de la forêt publique. En 2019, l'ONF a lancé son fonds de dotation « ONF-Agir pour la forêt ». Ce Fonds s'adresse aux entreprises et aux particuliers.

Aujourd'hui, face à l'urgence climatique et à la perte de biodiversité, il est nécessaire d'aller plus loin et plus vite, et d'être plus efficace.

Ce fonds permettra de faciliter l'accès aux dons pour les entreprises de toutes tailles et pour les particuliers qui souhaitent s'investir dans la durée dans des projets de proximité. Les projets soutenus par le fonds illustreront la diversité des actions portées par l'ONF ou ses partenaires, au profit des forêts dans toutes leurs dimensions : bois, carbone, eau, biodiversité, protection des sols, paysages, loisirs nature...

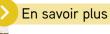


Des projets soutenus et réalisés



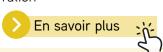
Préservation de l'habitat du vautour percnoptère, Massif du Luberon

Le vautour percnoptère, espèce caractéristique du Luberon, est en danger d'extinction. Cette espèce migratrice a besoin d'une grande quiétude autour de son aire de nidification. Les falaises au sud de la forêt du Luberon (Vaucluse) accueillent plusieurs de ces grands rapaces depuis 2019. Il a été décidé de désinstaller les voies d'escalade pour préserver leur habitat. Ce projet bénéficie du soutien de la Fondation Prince Albert II de Monaco



Restauration écologique des mares en forêt de Roumare, Seine-Maritime

Dans la forêt de Roumare, une soixantaine de mares jouent un rôle dans le stockage des eaux de ruissellement (lutte contre l'érosion et les inondations), l'épuration de l'eau et l'habitat d'une biodiversité riche (flore, amphibiens, insectes, mollusques, crustacés, plancton, etc.). Elles présentent donc un enjeu majeur de conservation dans un contexte où 90% des mares ont disparu au niveau national entre 1900 et 2000 (abandon, comblement, etc.). Notre mécène Goodman a financé leur restauration



Aujourd'hui, aidez les abeilles réunionnaises à retrouver un abri pour sauvegarder des plantes endémiques menacées d'extinction!

Création d'un rucher de fécondation

Le patrimoine naturel de La Réunion est exceptionnel. Mais face aux diverses menaces qui pèsent sur lui, il est nécessaire d'agir au plus vite pour préserver sa richesse inestimable, voire unique au monde! Notamment grâce aux abeilles qui sont nécessaires à la fécondation de nombreuses espèces en voie de disparition.

Les arboretums un trésor pour la forêt

Les forêts réunionnaises abritent une très grande diversité floristique, dont de nombreuses espèces indigènes et endémiques. Cependant, ces dernières sont particulièrement fragiles, vulnérables, voire en danger critique d'extinction. Parmi les menaces qui planent sur leur maintien, il y a notamment les espèces invasives. Très envahissantes, ces plantes exotiques représentent un réel danger dans les milieux naturels. L'ONF gère à la Réunion de nombreux arboretums qui rassemble les espèces rares en voie de disparition, dans un

intérêt de conservation. Parmi eux, l'arboretum de la Providence, situé à Saint-Denis, qui compte actuellement 300 arbres dont 40 espèces endémiques de La Réunion et des Mascareignes.

Un risque toujours présent aujourd'hui

A La Réunion, l'évolution de la conscience citoyenne entraîne une demande de reboiser à l'aide d'espèces indigènes et endémiques rares, aussi bien en zone urbaine qu'en milieux naturels. De ce fait, pour avoir accès à ces espèces protégées, les horticulteurs de l'île sont amenés depuis 2017 à se tourner vers les forestiers qui mettent des graines à leur disposition pour les aider à répondre aux marchés de reboisement et de végétalisation.

Malheureusement, les espèces présentes dans l'arboretum de la Providence fournissent difficilement des semences, en raison de la diminution du nombre d'abeilles. Auparavant un rucher était présent à proximité du site. Depuis sa disparition, on observe une baisse de production des graines

Grâce à votre soutien, ce projet permettra d'installer un rucher à côté de l'arboretum, suivi par un agent de l'ONF apiculteur.

Il sera aussi un outil pédagogique à destination des scolaires, pour les sensibiliser sur la nécessité de sauvegarder le patrimoine floristique de La Réunion, tant au niveau des espèces que de leurs habitats naturels.

Faites un don, nous agissons!





La biodiversité en s'amusant - Les forestiers vous donnent rendez-vous pour la Fête de la Nature, du 19 au 21 mai 2021



La Fête de la Nature est le rendez-vous annuel de référence en France qui mobilise depuis 14 ans tous les acteurs engagés pour la nature. Elle a été créée en 2007 pour donner à tous la possibilité de découvrir ou redécouvrir les richesses naturelles sur tout le territoire français et favoriser une expérience au contact direct de la nature. Durant 5 jours, au plus proche du 22 mai, journée internationale de la biodiversité, des milliers d'animations gratuites sont organisées par des associations, des collectivités, des entreprises, des particuliers qui souhaitent partager leurs savoirs et leur engagement dans une ambiance conviviale et festive.

Le thème de cette 15e édition « Milles et un regards » mettra en lumière les hommes et les femmes engagés dans la préservation de la biodiversité.

Partenaire de l'événement et fortement investi dans la préservation de la biodiversité, l'ONF vous invite à de nombreuses animations digitales et sorties ludiques proches de chez vous. L'occasion de découvrir l'action des forestiers en faveur de l'environnement, tout en s'amusant!

Des rendez-vous digitaux à retrouver dès le 19 sur ONF.fr et les réseaux sociaux

La forêt pour les enfants

Les tutos de l'ONF (fabriquer un marque page, une carte florale, une grenouille en origami, ...)

Les podcasts « Dis Clément » Est-ce qu'un arbre grandit toute sa vie ? ; Comment un arbre respire ? Comment re-connait-on une chouette d'un hibou...

Dessiner en 4 coups de crayons, cartes super héros, poster ...

La forêt pour tous

L'Appli **« Clés de forêt »**, vous permet de reconnaître les essences d'arbres ainsi que les empreintes d'animaux. A téléchargez Google play ou sur l'Apple store !

Des nouveaux quizz, des portraits de forêts et de forestiers, des micros-trottoirs,

La charte du promeneur en forêt déclinée en histoires courtes (ce que je peux ou ne peux pas faire en forêt), ...



Et enfin plus de 20 rendez-vous en forêt en métropole et dans les DOM

En forêt du Val Suzon : «Aux sources de Jouvence» : une visite guidée grâce à l'application EXPLORAMA qui emmène le public sur les traces d'une grenouille rousse, jusqu'au site emblématique de la fontaine de Jouvence. Ou encore une balade contée, nocturne pour découvrir la nature sous un autre angle.

A la Réunion, : « A travers milles et un regards » : animations/visites guidées des vues surplombant l'océan indien avec des exposés sur le respect du vivant et les interfaces de l'Homme avec son environnement. Au programme, découverte de la forêt de vacoas, plantations de vanille et points de vue magnifiques sur l'Anse des Cascades et le Piton de la Fournaise (avec une petite surprise pour les plus aventuriers!)

En forêt de Mimizan: Et si on regardait un mal aimé de plus près, le serpent!: guidés par un agent de l'Office national des forêts, nous vous proposons la rencontre avec l'un des mal-aimés de la forêt, le serpent. Symbole de guérison ou d'immortalité les serpents sont souvent considérés comme malfaisant. Leurs populations en déclin en font des espèces protégées, ...

Un programme qui s'enrichit de jour en jour à découvrir sur le site de la fête de la nature







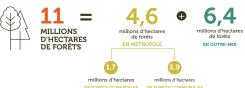


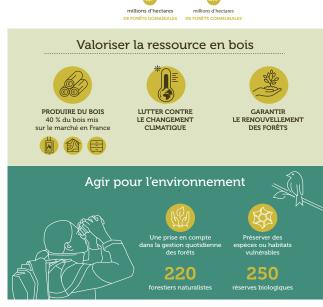




L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS **EN BREF**







Faire vivre une expérience au public



Des espaces de loisirs



Des expériences



Des actions de sensibilisation



Proposer des prestations sur mesure

pour les collectivités et les entreprises

5 DOMAINES D'INTERVENTION



Forêt, bois et sylviculture











Contacts presse

Christiane Baroche - 06 07 78 09 84 Aurélia Lefetey - 06 67 74 36 52 presse@onf.fr